

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

ECOLE DE COMMERCE DE GENEVE

RENTREE 2011

***Maturité Professionnelle commerciale bilingue anglais***

**Concept**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

---

<p style="text-align: center;"><b>Maturité Professionnelle Commerciale bilingue français-anglais</b> <b>CEC Nicolas-Bouvier - Rentrée 2011-2012</b></p>
---

## **1. Objectifs**

- ↳ L'objectif de la Maturité Commerciale bilingue français-anglais est de former de jeunes professionnels capables d'utiliser couramment une deuxième langue dans leur pratique commerciale, ainsi que de favoriser la poursuite des études au niveau tertiaire dans la langue d'enseignement bilingue.

## **2. Description**

- ↳ Dans le cadre de la Maturité Professionnelle Commerciale bilingue, une partie des contenus du programme d'études est enseignée dans les deux langues, français et anglais. La matière demeure au centre de l'enseignement; la langue étrangère est un outil de travail, non l'objet de l'enseignement.
- ↳ Dans l'enseignement bilingue, les contenus sont dispensés dans une combinaison ciblée des deux langues, et pas exclusivement dans la langue étrangère. La part de la deuxième langue augmente progressivement au fil du temps et peut être relevée ou réduite selon les circonstances.

## **3. Conditions d'admission**

La maturité professionnelle commerciale bilingue est proposée prioritairement aux élèves non-anglophones. Pour accéder en 1<sup>ère</sup> année de maturité professionnelle commerciale bilingue, l'élève issu d'un 11<sup>ème</sup> degré doit satisfaire aux conditions pédagogiques suivantes:

- I. Être admissible en 1<sup>ère</sup> année maturité professionnelle selon les normes d'admission en vigueur.
- II. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,0 en français dès les inscriptions d'avril.
- III. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,5 en anglais dès les inscriptions d'avril.
- IV. Avoir maintenu ces notes lors de la confirmation de l'inscription en juin.

Les groupes de maturité mention bilingue ne peuvent être ouverts que si le nombre d'inscriptions est suffisant. A l'inverse, s'il y a plus de demandes que de places disponibles, les élèves admis seront sélectionnés sur dossier.

## **4. Conditions de promotion**

- a) Pour accéder au semestre suivant de maturité bilingue, l'élève doit être promu avec une note égale ou supérieure à 4,5 en anglais. Conformément au règlement de la maturité professionnelle, l'élève peut bénéficier d'une seule dérogation au semestre dans l'ensemble de son parcours. En cas d'échec en anglais, il réintègre la filière non-bilingue.
- b) En outre, l'élève ayant suivi la filière non-bilingue durant le 1<sup>er</sup> semestre peut intégrer la classe bilingue au deuxième semestre, à condition d'avoir obtenu au minimum la note de 5 en anglais à la fin du premier semestre. Ceci sous réserve des places disponibles.

- 
- c) De même, l'élève ayant suivi la filière non-bilingue durant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres peut intégrer la classe bilingue au troisième semestre, à condition d'avoir obtenu au minimum la note de 5 en anglais à la fin du deuxième semestre. Ceci sous réserve des places disponibles.

## 5. Parcours

### a. Enseignement

- I. **1<sup>ère</sup> année:** au moins 2 heures d'enseignement bilingue dans une branche fondamentale de maturité professionnelle. En outre, une sensibilisation dans une branche spécifiquement professionnelle est recommandée.
- II. **2<sup>ème</sup> année:** au moins 2 cours (minimum 4 heures), l'un dans une branche professionnelle et l'autre dans une branche fondamentale.
- III. **3<sup>ème</sup> année:** au moins 2 cours (minimum 4 heures), l'un dans une branche professionnelle et l'autre dans une branche fondamentale. En outre, l'enseignement de l'anglais sera ciblé sur la préparation à une certification internationale niveau B2 (type BEC Vantage).

### b. Séjour linguistique

- ↳ Un séjour de deux semaines dans un pays anglophone est obligatoire dans le cadre de la préparation à la certification internationale en langue anglaise. Il intervient durant la 3<sup>ème</sup> année de formation. Sous réserve des disponibilités financières du département, ce séjour sera partiellement ou entièrement pris en charge par l'élève.

### c. Stage en entreprise

- ↳ Un stage d'au moins deux semaines dans une entreprise internationale dont la langue de travail est l'anglais est recommandé pendant les vacances scolaires.

### d. Stage en entreprise de fin d'études (52 semaines)

- ↳ Comme pour la filière Maturité Professionnelle Commerciale non-bilingue, les élèves termineront leur formation par un stage obligatoire en entreprise de minimum 52 semaines effectives. Les élèves de la filière bilingue effectueront ce stage de préférence dans une entreprise dont la langue de travail est l'anglais.

## 6. Titre obtenu

- ↳ Les élèves qui ont suivi le parcours d'enseignement décrit ci-dessus passent les examens de fin de formation correspondants et obtiennent la maturité professionnelle commerciale, les cours suivis en anglais seront spécifiés.

## 7. Personne de contact:

Vesna Labovic Python, Doyenne responsable de la MPC bilingue anglais

CEC Nicolas-Bouvier  
60, rue de Saint-Jean  
1203 Genève  
Tél. +41 (22) 546 22 00  
Email: [vesna.labovic-python@edu.ge.ch](mailto:vesna.labovic-python@edu.ge.ch)